

BUDGET PRINCIPAL - NOTE SYNTHETIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 700 952,37	G	4 252 353,39
	Section d'investissement	B	4 829 432,75	H	5 435 479,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	838 030,30 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	201 453,23 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	8 731 838,35	= G+H+I+J	10 525 863,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	175 745,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	175 745,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 700 952,37	= G+I+K	5 090 383,69
	Section d'investissement	= B+D+F	5 206 630,98	= H+J+L	5 435 479,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 907 583,35	= G+H+I+J+K+L	10 525 863,22

I - Section de fonctionnement : Dépenses

		REALISE 2021	REALISE 2022	BP + DM 2023	REALISE 2023
11	Charges à caractère général	905 544,39	832 270,65	1 152 250	872 314,51
12	Charges de personnel, frais assimilés	1 684 050,60	1 849 341,02	1 994 400	1 891 262,66
14	Atténuations de produits	52 974,00	57 553,00	57 000	56 983,00
65	Autres charges de gestion courante	283 136,67	293 873,54	343 710	309 913,64
Total des dépenses de gestion courante		2 925 705,66	3 033 038,21	3 547 360	3 130 473,81
66	Charges financières	39 739,50	38 772,24	81 200	81 152,11
67	Charges exceptionnelles	750,04	2 217,09	8 500	8 054,36
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			12 000	11 904,48
22	Dépenses imprévues			45 049,04	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 966 195,20	3 074 027,54	3 694 109,04	3 231 584,76
23	Virement à la section d'investissement			685 458,26	
42	Opération ordre transfert entre sections	102 620,48	317 247,06	130 905	469 367,61
Total des dépenses d'ordre		102 620,48	317 247,06	816 363,26	469 367,61
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		3 068 815,70	3 391 274,60	4 510 472,30	3 700 952,37

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2022 (3 231 584 € en 2023 contre 3 074 027 € en 2022) mais en baisse de 1.6 % sur la période 2019 – 2023.

Cette hausse est due principalement à :

- La hausse de 5% des charges à caractère général, conséquence de l'augmentation du coût des énergies. En 2023, la facture de gaz a été multipliée par 3.1 par rapport à l'année précédente. Le coût de l'électricité a également augmenté de manière significative mais la facture est restée limitée en raison du retard de facturation de l'opérateur EDF. La facturation sera donc reportée sur l'exercice suivant et pèsera sur le Budget 2024.
- La hausse des charges financières qui s'élèvent à 81 152 € en 2023 contre 38 772 € en 2022, conséquence de l'emprunt de 2 000 000 € contracté en avril 2023.

Les dépenses à caractère général (Chap 011) : 872 314.51 €

- Le montant des dépenses de fournitures pour la restauration scolaire par l'hôpital (article 6042) est à peu près identique à l'année précédente (114 046 €) alors même que le nombre d'enfants inscrits à la cantine a légèrement augmenté passant de 282 à 300 élèves et que le coût du repas a augmenté de 19 centimes. Ceci s'explique par la prise en compte des factures de novembre et décembre sur l'exercice 2024.
- Concernant les fluides, le montant global des dépenses d'eau, d'électricité et de gaz est sensiblement le même que lors de l'exercice précédent en raison du retard de facturation de la fourniture d'électricité. Cela ne reflète pas la situation de forte augmentation des coûts des énergies pour la Ville. En 2023, les tarifs du gaz ont été multipliés par 3.1 par rapport à 2022 et 3.2 pour l'électricité.

Evolution du coût des fluides	CA 2022	BP 2023	CA 2023
<i>Eau</i>	17 226	25 000	15 091
<i>Electricité</i>	137 544	200 000	89 202
<i>Gaz (écoles déduites en 2022)</i>	21 171	90 000	66 658
TOTAL	175 719	315 000	170 951

Les fournitures de petit équipement et de voirie (comptes 60632 et 60633) ont augmenté de 40 % passant de 62 639 € en 2022 à 87 298 € en 2023. Certaines dépenses sont liées aux projets (marché couvert, concertation PVD, local archives), d'autres, au remplacement d'outillage.

Reconduction chaque année du montant de 14 000 € environ pour les acquisitions de la médiathèque au compte 6065.

Le compte 611 relatif aux contrats de prestations de services est stable. La réalisation de certaines prestations est l'occasion, pour la Ville, de soutenir les associations d'insertion telle que ACI Développement (10 869 €), l'ASPEC (1 116 €), ETS (6 238 €). On trouve également les dépenses de la poste (3 534 € pour la collecte du courrier), le nettoyage des vitres par DECA France (5 266 €), la SOGETRA pour pose et dépose des illuminations de Noël (12 432 €).

Les dépenses d'entretien et de réparations des bâtiments publics (compte 615221) ont été multipliés par 3 par rapport à 2022 ce qui s'explique notamment par la reprise en 2023 du suivi des toitures des bâtiments (63 500 €) et la mise en conformité électrique des bâtiments (7 295 €). A noter également que les réparations de chaudières sont passées de 680 € en 2022 à 6 350 € en 2023.

Les cotisations d'assurance (compte 6161) n'ont pas augmenté entre 2022 et 2023.

Le compte 6232 – Fêtes et cérémonies - est en baisse en 2023 (24 847 €) par rapport à l'exercice 2022, année des festivités de Pierre Boucher.

Les frais de télécommunication (compte 6262) ont pratiquement doublé entre 2022 et 2023 (18 596 € en 2022 contre 33 545 € en 2023 en raison de la mise en place d'une fibre dédiée (+ 11 000 € par an) pour les services administratifs de la Mairie et la Médiathèque.

Les charges de personnel et frais assimilés (Chap 012) : 1 891 262 €

Evolution des dépenses de personnel	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel, frais assimilé	1 790 197 €	1 720 252 €	1 684 050 €	1 849 229 €	1 891 262 €
Variation annuelle	- 5,9 %	- 4%	- 2,1 %	+ 9.81 %	+ 2.27 %

Le Chapitre 012 est en légère augmentation passant de 1 891 262 € en 2023 contre 1 849 229 € en 2022. En réalité, l'augmentation est plus que maîtrisée puisque en 2023, il a fallu absorber la revalorisation salariale (revalorisation du SMIC, du point d'indice), le recrutement d'une chargée de mission, l'intégration de 3 PEC, et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

En 2023 :

- *Revalorisation du SMIC en mai et juillet 2023, revalorisation du point d'indice, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : + 74 689 €*
- *Augmentation du RIFSEEP sur une année pleine : + 17 407 €*
- *La Prime du pouvoir d'achat : + 22 693 €*
- *L'intégration des 3 PEC : + 23 000 € (charges patronales)*

- Recrutement d'une chargée de mission projet scientifique et culturel (remboursement budget annexe), d'un adjoint au ST et d'un contractuel au ST (remplacement compensée au 013- Atténuation de charges) : + 97 000 €

Effectifs de la commune au 31 /12/ 2023 : 52 agents dont 45 équivalents temps plein

Les atténuations de charges (Chap 014) : 56 983 €

Ce chapitre de dépenses est constitué du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010 qui s'élève à 52 974 € et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'élève à 4 009 €.

Les autres charges de gestion courante (Chap 65) : 309 913.64 €

Ce compte concerne les indemnités des élus (106 763 €), la subvention au syndicat mixte de Gendarmerie (109 357 €) correspondant à 50 % du déficit de fonctionnement), les subventions aux associations (88 520 €).

Les charges financières (Chap 66) s'élèvent à **81 152 €** en 2023 contre 38 772 € en 2022 conséquence de l'emprunt de 2 000 000 € contracté en avril 2023 (En 2023, les intérêts s'élèvent à 67 889 €).

II - Section de fonctionnement : Recettes

		REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023 + DM	REALISE 2023
13	Atténuation de charges	106 181,50	136 229,72	50 000	126 424,65
70	Produits services, domaines et ventes div	238 596,37	233 182,36	256 000	245 726,07
73	Impôts et taxes	1 437 214,94	1 559 377,40	1 532 485	1 688 185,46
74	Dotations et participations	1 707 609,43	1 647 908,91	1 731 000	1 739 381,29
75	Autres produits de gestion courante	96 145,25	91 249,76	85 000	88 483,42
Total des recettes de gestion courante		3 585 747 ,49	3 667 948.15	3 654 485	3 888 200.89
76	Produits financiers	108,73	92,69	110	107,46
77	Produits exceptionnels	16 033,09	102 927,46		346 344,04
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 601 889,31	3 770 968.30	3 654 595	4 234 652.39
42	Opération ordre transfert entre sections	0,00	85 435,39	17 847	17 701

Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	85 435,39	17 847	17 701
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	3 601 889,31	3 856 403.69	3 672 442	4 252 353.39

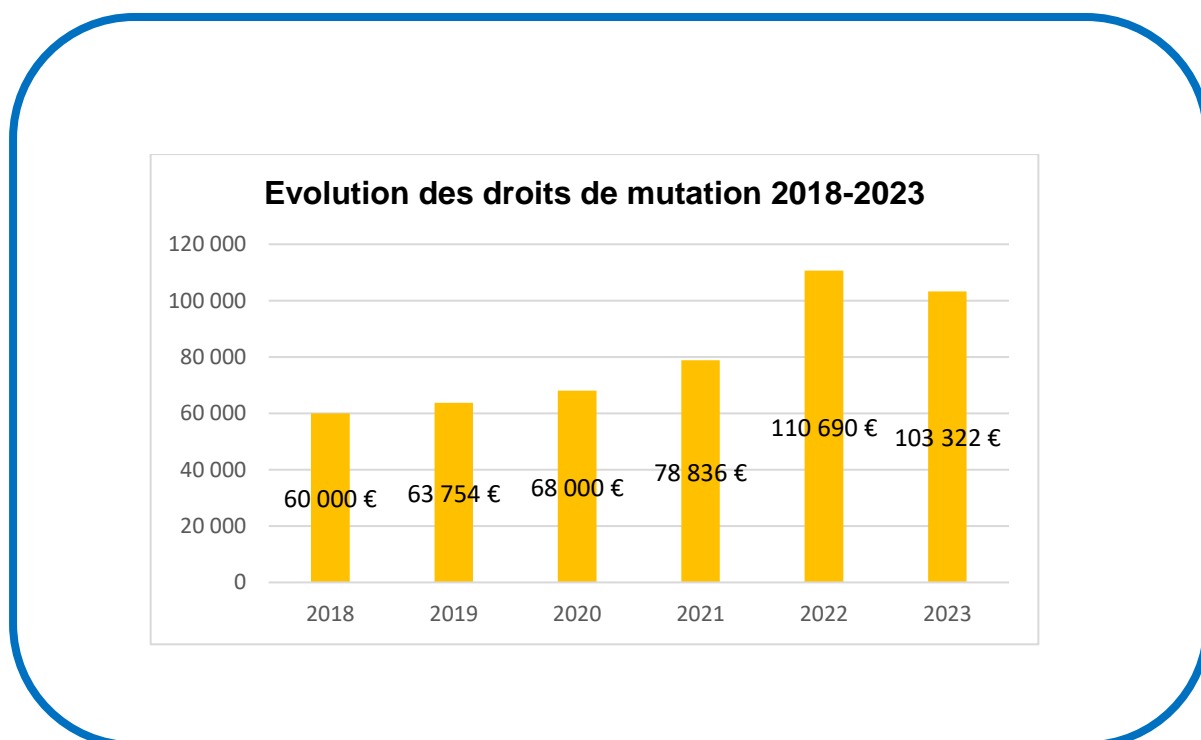
Les produits de gestion courante progressent de 6 % en 2023 (hausse de 2.6 % sur la période 2019-2023).

Les Impôts et taxes (Chap 73) : 1 688 185 €.

Les ressources fiscales qui constituent 43.4 % des recettes réelles sont en progression de 8.2 % par rapport à 2022 (+ 155 700 €) due principalement au dynamisme des bases fiscales (+ 78 209 €) (Les impôts directs locaux s'élèvent à 1 239 257 € en 2023 contre 1 161 048 € en 2022) et à une augmentation de la TCCFE passée de 98 941 € en 2022 à 131 572 € en 2023, conséquence de la réforme du régime de taxation de l'électricité.

Pour rappel, la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises, implique que les collectivités locales et groupements ne perçoivent plus cette taxe à compter de 2023. Une compensation est versée en contrepartie au compte 7388 (92 427 € en 2023 contre 85 916 € en 2022).

Le compte 73223 comprend, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (31 284 € en 2023) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour un montant de 103 322 € en 2023 contre 110 690 € en 2022.



Les Dotations, subventions et participations (Chap 74) : 1 739 381 € (+ 5.6 % // 2022 soit + 91 472 €)

C'est le premier poste de recettes, il représente 44.7 % des recettes de gestion courantes.

- La DGF d'un montant de 1 432 610 €, représentant 38.6 % de l'ensemble des produits réels, progresse de 2.1 % (+ 43 633 € par rapport à 2022). Elle est composée de la Dotation Forfaitaire (861 984 €), la Dotation de Solidarité Rurale (509 502 €) et la Dotation Nationale de Péréquation (62 520 €).
- La dotation pour la biodiversité a doublé en 2023 passant de 7 337 € en 2022 à 16 332 €, à mettre en parallèle du compte de dépenses 65541 - contribution au fonds de compensation des charges territoriales - (versement au PNR) pour un coût de 5 571 €
- On retrouve les dotations de l'Etat pour la mise en œuvre de la tarification à 1 € pour les cantines, le fonctionnement de l'Espace France services (35 000 €) et, en 2023, les aides de la DRAC pour l'aménagement du local archives (42 459 €).
- La participation des communes pour baisser le prix de la cantine demandé aux familles s'élèvent à 6 975 €,
- Les compensations de l'Etat au titre de la CVAE et des exonérations de TF sont passées de 119 666 € à 128 609 €, soit une augmentation de 7.5 %.

En 2022 : comptes 73+74 = 3 207 286 €

En 2023 : comptes 73+74 = 3 428 876 € => + 7 %

Les produits courants (Chapitre 70 et Chapitre 75)_augmentent de 3 % (soit 9 777 €) pour s'établir à **334 209 €**. Ils forment 9.2 % du total des produits réels de l'exercice 2023.

Les Produits de services, domaines et ventes diverses (Chap 70) : 245 726.07 € sont constitués de

- La participation des familles pour la cantine scolaire (82 492 € auquel il faut ajouter la participation des communes et la dotation de l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif de la tarification sociale à 1 € au chapitre 74. Ainsi, les recettes pour la cantine scolaire s'élèvent à 140 863 € en 2023 pour une dépense de 135 920 € de fourniture + 157 776 € pour les charges de personnel),

- Les régies dont la régie de Marché (11 121 €). Le montant est sensiblement le même qu'en 2022 alors même que la redevance n'est plus prélevée depuis le mois de juillet faute de régisseur mais ceci est due à la revalorisation des tarifs votée pour l'année 2023.
- Les Redevances d'Occupations du Domaine Public pour les terrasses pour 3 975 €, les RODP pour 12 000 € (GRDF, ENEDIS, ORANGE, INFRACOS), les concessions.

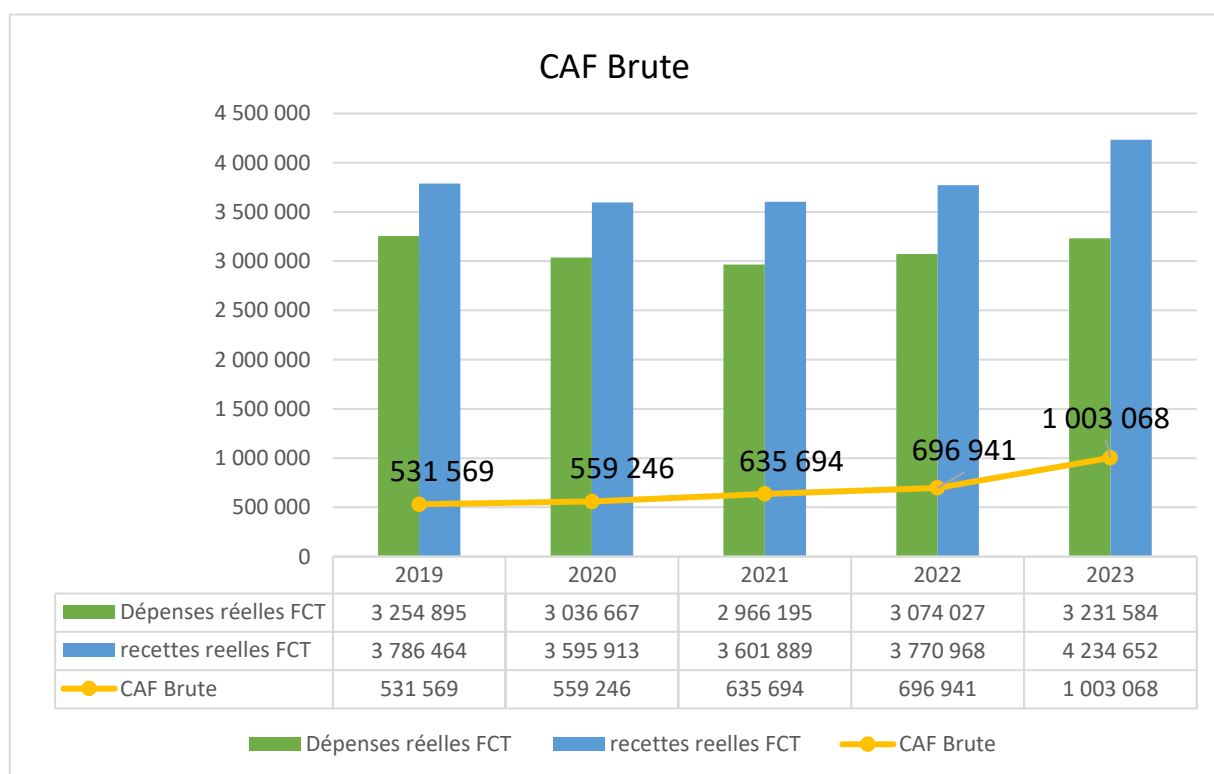
Au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – 88 483 € en 2023 (91 249 € en 2022). On retrouve principalement les revenus des immeubles.

Le chapitre 77- produits exceptionnels- s'élèvent à **346 344 €** dont 337 000 € correspondant à la vente de la Maison des Comtes.

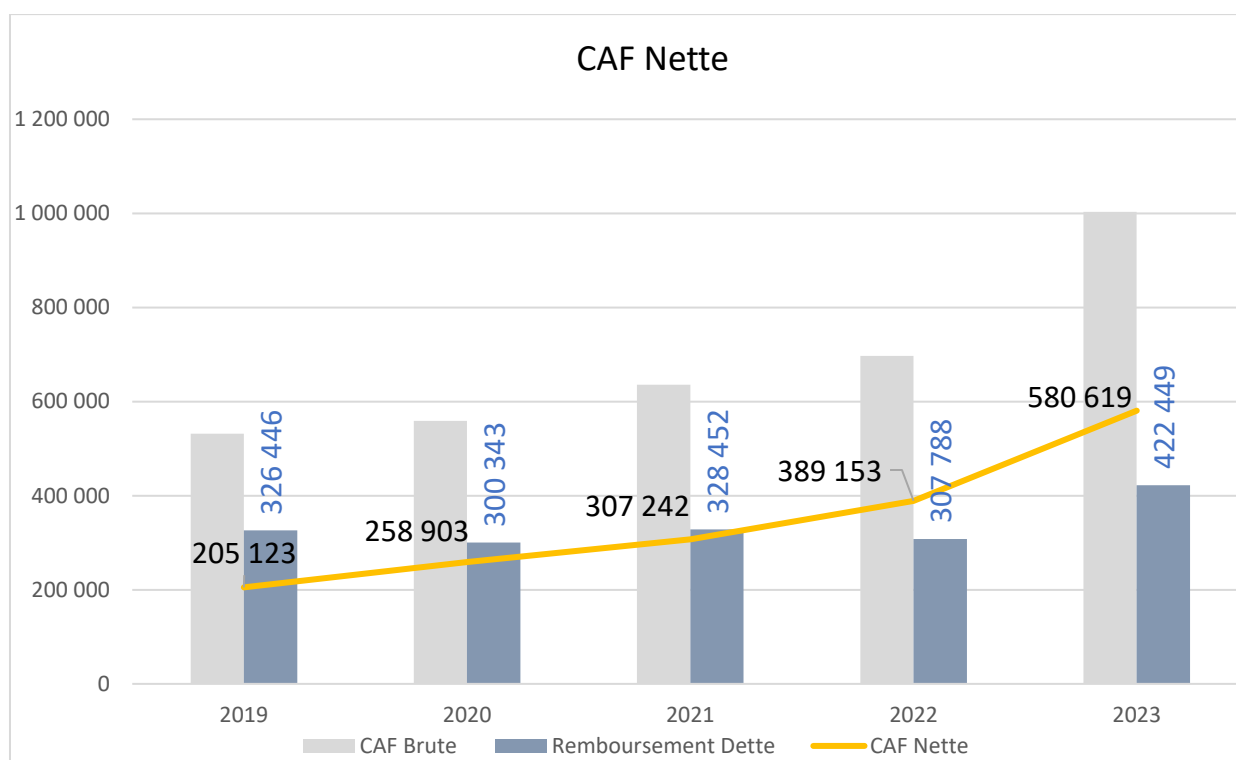
Le compte atténuations de charges (chap 013) : 136 229 € comprend principalement, le paiement des indemnités journalières (76 238 € en 2023) et le remboursement par la CDC de la mise à disposition des services techniques (71 000 € en 2023 contre 54 111 € en 2022).

III - Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 1 003 068 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.



La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute moins le remboursement du capital de la dette (1 001 877 € - 422 449 €), s'élève à 579 428 € en 2023 et constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements. Elle s'est encore améliorée en 2023 par rapport à l'année précédente (389 153 € en 2022).



IV - Section d'investissement : Dépenses

		REALISE BP 2021	REALISE 2022	BP2023 + DM	REALISE 2023	RAR
Total des dépenses d'équipement		654 028,40	1 021 893,40	3 266 797.97	2 273 452.73	175 745
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 447.24	32 586	32 585.73	
13	Subventions d'investissement	2 879.00	3 661.00	0	0	
16	Emprunts	328 452,43	307 788,15	423 000	422 448.97	
Total des dépenses financières		331 331.43	312 896,39	455 586	455 034.70	
Total des dépenses réelles d'investissement		985 359,90	1 334 789,79	3 722 383.97	2 728 487.43	175 745
40	Opérations d'ordre et de transfert entre sections		85 435.39	17 847	17 701	
41	Opérations patrimoniales			2 083 244.32	2 083 244.32	
Total des dépenses d'ordre d'investissement			85 435.39	2 101 091.32	2 100 945.32	
Total des dépenses d'investissement		985 359,90	1 420 225,18	5 823 475.29	4 829 432.75	175 745

Les dépenses d'équipement ont doublé en 2023 par rapport à 2022 alors qu'elles étaient déjà en nette augmentation, passant de 1 021 893 € à 2 273 452 €. Cette augmentation des dépenses d'investissement est due principalement à l'exécution du chantier de l'ancien collège SEGPA.

Les échéances d'emprunts s'élèvent à 422 449 € pour un capital restant dû au 31 décembre 2023 de 3 523 621 €.

Soit un total de dépenses réelles d'investissement de 2 728 936 € en 2023 contre 1 334 790 € en 2022.

⇒ Dépenses d'équipement 2023

	BP 2023 + DM	CA 2023
155 -matériel services adm et technique	45 000.00	24 457.74
301- Bassin du Tuilot	133 000.00	92 054.52
330 -cimetières	26 000.00	25 341.59
331-mobilier urbain	18 000	17 357.50
443-tx hôtel de ville	22 000.00	4 355.81
516-église de Loisé	15 000.00	5 925.00
537-voirie et réseaux	80 000.00	53 702.17
539-rénovation thermique	250 000.00	116 541.24
540-ancienne SEGPA	2 000 000	1 883 837.75
541-acquisition	40 000.00	8 997.00
546- Marché couvert	185 000.00	36 034.41
547-aménagement avenue de la gare	20 000	4 848
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 266 797.97	2 273 452.73

V - Section d'investissement : recettes

		REALISE 2021	REALISE 2022	BP2023 + DM	REALISE 2023
13	Subventions d'investissement	574 523	236 341,36	215 320.94	419 101.50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	800 000,00	2 000 000.00	2 000 000.00
Total des recettes d'équipement		574 523,90	1 036 341.36	2 215 320.94	2 419 101.50
10	Dotations, fonds divers et réserves	448 235,20	304 755,59	580 000	463 766.10
10222	FCTVA	75 600,86	72 519,60	280 000	160 739.70
10226	Taxe d'aménagement	5 042,55	4 235,99		3 026.40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	367 591,79	228 000,00	300 000	300 000
024	Produits de cessions			330 000	
Total des recettes financières		448 235,20	307 755.59	910 000	463 766.10
Total des recettes réelles		706 759,11	1 341 096.95	3 125 320.94	2 882 867.60
21	Virement de la section de fonctionnement			685 458.26	
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 620,48	317 247,06	130 905	469 367.61
41	Opérations patrimoniales			2 083 006.32	2 083 244.32

Total des recettes d'ordre	102 620,48	317 247,06	2 899 607,58	2 552 611,93
Total des recettes d'investissement	809 379,59	1 658 344,01	6 024 928,52	5 435 479,53

Recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux opérations d'investissement, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts.

- Affectation du résultat pour l'exercice 2023 : 300 000 €
- Le FCTVA : 160 739.70 €.
- Les subventions perçues en 2023 s'élèvent à 419 101 € :
 - Département : 15 000 € (travaux mairie)
 - Etat (DETR, DSIL, DRAC) : 352 125 € (60 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, 287 391 € pour les Travaux Mairie et ancien collège SEGPA, 4 734 € pour la restauration de vitraux de l'Eglise de Loisé).
 - Fondation du Patrimoine : 51 976 € (travaux mairie et jardin de la crypte)
- La taxe d'aménagement : 3 026 €
- Le recours à l'emprunt : 2 000 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel en avril 2023.

VI - Evolution de la dette

Au 31/12/2023, la dette est repartie à la hausse, conséquence du recours à l'emprunt mais elle est maîtrisée.

	Montant	Taux	Durée
emprunt contracté en 2022	800 000	1,57	15 ans
emprunt contracté en 2023	2 000 000	3,62	15 ans

Capital restant dû au 31 décembre 2023 : 3 523 621 €

Annuités de l'exercice : 422 449 €

Montant des intérêts pour l'exercice 2023 : 67 889 €

Capacité de désendettement : 3.5 années.

Encours de la dette par habitant : 860 € /hab.

Ratios financiers au 31/12/2023 :

- Les dépenses par habitant : 788 €
- Les recettes par habitant : 1 033 €
- Le produit fiscal par habitant : 412 €
- L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant : 349 €
- L'effort d'équipement par habitant : 555 €
- La dette par habitant : 860 €

Bilan des acquisitions et cessions en 2023

Acquisition	Parcelle AP 294	8 997 €
Cession	Maison des Comtes	337 000 €

BUDGET ANNEXE – DONATION GENEVIEVE BEDEZ

NOTE SYNTHETIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

MORTAGNE AU PERCHE - DONATION GENEVIEVE BEDEZ - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	17 882,26	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	17 882,26	= G+H+I+J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	17 882,26	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 882,26	= G+H+I+J+K+L	0,00

Les écritures comptables relatives à la donation n'ont été passées qu'en 2024 par conséquent, le don n'apparaît pas en recette dans le CA 2023.

Pour l'exercice 2023, les dépenses s'élèvent à 17 882.26 €. Elles correspondent au remboursement à la Ville des charges et frais assimilés (chapitre 012) liées au poste de chargée de mission et à des dépenses de fournitures (compte 60632) pour un montant de 708.69 €.

Le résultat de fonctionnement est donc un déficit de 17 882.26 à reprendre au 002 en dépense de fonctionnement (onglet résultats)